

Type de demande	Type d'aide	Montant	Critères
Accès au logement	dépôt de garantie (prêt)	équivalent à un mois de loyer hors charge, 2 mois de loyer pour les locations meublées ≤ 1000 €	délai de 36 mois minimum entre 2 prises en charge envoi de la demande dans un délai ≤3mois après l'entrée dans les lieux
	Equivalent du 1er mois de loyer	somme représentative de l'aide au logement au prorata de la durée d'occupation pendant le mois calendaire d'entrée dans le logement	Application des critères issus du Droit Au Logement Opposable (DALO) et du protocole de lutte contre les violences faites aux femmes
	assurance locative	montant de la première année dans la limite des plafonds ci-dessous : Studio ou F1 : 80€ F2 : 90€ F3 : 100€ F4 : 115€ F5 et plus : 130€	Cette aide n'est versée qu'en cas de 1ère installation, déduction faite du montant éventuelle de l'aide de même nature issue du Pack 1ère Installation
	Achat de caravane	3 000 €	Pour les ménages d'origine nomade sédentarisés attestation d'autorisation de stationnement pérenne de la caravane par la Mairie du lieu d'implantation est à joindre obligatoirement
	Garantie de Paiement des loyers	≤ 1200 €	Mise en jeu après 3 mois de loyers acquittés GPL limitée aux logements du parc social Mise en jeu limitée au temps de présence du locataire dans le logement
	Impayés de loyers et/ou de décomptes de charges	Décomptes de charges non cumulés à des dettes de loyers Dettes de loyers	toutes aides confondues, montant maximum 1200 €
Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	A.S.L.L individuel	221 € / mois / mesure versée à l'association missionnée pour l'accompagnement	Respect du contrat tripartite liant le bénéficiaire, l'association et le travailleur social ayant recueilli la demande
Impayés de factures d'énergie	Gaz, Électricité, Bois, Fuel	500€ toutes aides à l'énergie confondues	Une participation de 10 % du montant de la facture est à régler avant toute intervention du FSL, cette part est à la charge du demandeur 1 aide/semestre et délai ≥4mois entre 2 demandes Paiement des frais d'ouverture de compteur et de la 1ère facture acquittés par le ménage Paiement bois et fioul sur service fait En cas de dette>600€ un plan d'apurement pour le solde doit être négocié avec le fournisseur
Impayés de factures d'eau	Eau	200€/12 mois	Une participation de 10 % du montant de la facture est à régler avant toute intervention du FSL, cette part est à la charge du demandeur
Impayés de factures de telephone	Téléphone	80,00 €	Menace effective de coupure de la ligne fixe Aide unique